



# Communiqué de presse

Bruxelles, le 5 mars 2018

## **Les Belges intéressés par une appli bancaire unique intégrée**

### **Le client obtient, à partir de KBC Mobile, un accès direct à ses comptes courants d'autres banques**

### **KBC Mobile est la première appli multibancaire sur le marché belge**

Conformément à la directive européenne sur les *services de paiement revue* (mieux connue sous le nom "PSD2"), toutes les banques européennes sont tenues, depuis le 13 janvier 2018, lorsqu'un client le demande, d'ouvrir les comptes courants de leurs clients et les informations sur ces comptes, aux tiers agréés (bancaires et non bancaires).

La Commission européenne pense que ces nouvelles fonctionnalités conduiront, à terme, à davantage de concurrence et d'innovation.

Début février, Profacts a réalisé, pour le compte de KBC, une étude de marché en ligne approfondie auprès d'un millier de Belges au sujet des implications de la PSD2. (Vous trouverez davantage d'informations à ce propos dans un communiqué de presse distinct.

Il est particulièrement étonnant de constater que les Flamands, les Wallons et les Bruxellois voient tous la PSD2 de la même manière. Même leur âge ne les influence presque pas.

### **L'étude de marché nous livre des informations surprenantes**

L'étude a d'abord voulu savoir si les Belges étaient prêts à accepter le partage d'informations financières entre banques par le biais d'une appli intégrée unique. La réponse a de quoi surprendre.

- **Plus de la moitié des personnes interrogées souhaitent pouvoir disposer d'une appli bancaire intégrée unique et préfèrent, dans ce cas, utiliser l'appli de leur banque principale (53%).** L'appli KBC Mobile est la préférée de 64% des personnes sondées en raison de sa convivialité.
- **Neuf Belges sur dix font essentiellement confiance à leur banque principale pour la protection et la gestion de leurs données financières. 82% des Belges ne divulgueraient jamais leurs données financières à des médias sociaux, 62% ne les communiqueraient jamais à des entreprises Internet, 46% jamais à des entreprises d'e-commerce, 36% jamais à des fintechs, 33% jamais à des sociétés commerciales, et 11% jamais à une autre banque.**
- **En outre, 8 Belges sur 10 veulent également pouvoir révoquer, au cas par cas, le partage de données financières.**

#### **Conclusion de l'étude :**

L'échange de données financières imposé par la PSD2 est bien accueilli par les Belges, mais le partage de données financières avec des tiers est plutôt tabou en Belgique. Les banques ont un rôle important à jouer pour que leurs clients soient informés de manière transparente, exhaustive et permanente sur les implications de la PSD2.

## KBC est la première banque à utiliser la directive PSD2 en une appli multibancaire opérationnelle

KBC a utilisé les possibilités de PSD2, de sorte que les clients bancaires mobiles de KBC, KBC Brussels et CBC pourront effectivement consulter, à partir de fin mars, le solde de leurs comptes courants, à la fois privés et professionnels, qu'ils détiennent auprès d'autres institutions financières. Il s'agit tout d'abord des comptes détenus auprès d'Argenta, Belfius, BNP Paribas Fortis et ING.

L'appli multibancaire KBC est déjà prête et a déjà été testée. Dès que les banques précitées et d'autres banques belges auront libéré leurs API<sup>1</sup>, la convivialité pour le client s'en trouvera accrue.

- D'ici à cet été, les clients pourront effectuer directement dans KBC Mobile un paiement à partir d'un compte détenu dans une autre banque, de manière conviviale et en quelques clics seulement.
- Plus tard dans l'année, les autres entités du groupe KBC en Europe centrale et en Irlande pourront également lancer leur appli multibancaire sur la base de l'expérience belge.
- L'appli multibancaire intégrée répond à l'intérêt révélé par une étude de marché relative à la PSD2.

Au cours d'une conférence de presse organisée ce matin, **Erik Luts, Chief Innovation Officer du groupe KBC**, a résumé la manière dont KBC embrasse les nombreuses opportunités que présente cette PSD2 : *"Nous souhaitons la bienvenue à la directive PSD2, qui sera transposée en droit belge plus tard dans l'année. Nous voulons permettre, dès à présent, à nos clients de bénéficier, de manière conviviale et en toute sécurité, des nombreuses opportunités qui se présentent et les exploiter de façon proactive et assertive. Nous continuons de veiller, à cet égard, au strict respect de la vie privée de nos clients et à la protection des données qu'ils nous confient. Il ressort de l'étude de marché que 9 Belges sur 10 font essentiellement confiance à leur banque principale pour la protection et la gestion de leurs données financières.*

*Nous sommes donc très heureux d'être aujourd'hui la première banque à pouvoir ouvrir, dans le contexte du nouveau cadre légal, les possibilités multibancaires de notre appli bancaire mobile au bénéfice de nos clients. La version pilote testée auprès de nos collaborateurs est déjà opérationnelle et nous voulons optimiser davantage l'application, sur la base de cette expérience et de leurs commentaires ainsi que ceux de nos clients plus tard dans le mois, afin de la rendre encore plus conviviale. Nous voulons ainsi nous assurer d'être entièrement en conformité avec la PSD2 pour l'automne, lorsque cette nouvelle possibilité s'élargira à l'ensemble du secteur. Dès que les autres banques partageront également leurs API, notre appli offrira un confort d'utilisation optimal."*

### Le multibanking avec KBC Mobile : la convivialité est une priorité

Consulter des soldes ou effectuer des virements à partir de comptes détenus dans une autre banque peut se faire de deux manières.

- **Par le biais d'une connexion directe ("API-flow") que l'autre banque met à la disposition de KBC.** C'est déjà le cas pour CBC et c'est aussi le procédé le plus convivial pour le client.
- **Par le biais d'un lien avec le logiciel bancaire en ligne de l'autre banque :** si l'autre banque n'a pas encore d'API ou ne l'a pas encore mis à la disposition de KBC, KBC utilise un lien direct avec l'application en ligne de l'autre banque, en conformité avec la réglementation PSD2. Le client utilise ensuite la procédure de connexion habituelle pour Internet/les services bancaires par smartphone (avec lecteur de carte).

Les utilisateurs de KBC Mobile auront, fin mars, déjà accès à leurs comptes bancaires détenus auprès d'Argenta, Belfius, BNP Paribas Fortis et ING. D'autres banques seront ajoutées une fois qu'elles auront pris les mesures techniques nécessaires pour activer le lien.

### Comment s'y prendre ? (voir démo en annexe)

Ajouter, dans un compte KBC Mobile, un compte courant détenu auprès d'une autre banque est simple comme bonjour. Le client clique sur "Ajouter un compte d'une autre banque dans votre KBC Mobile", puis il

<sup>1</sup> API : Application Program Interface

est guidé dans le menu pour les étapes suivantes. Des écrans d'avertissement spécifiques indiquent à quel moment le client quitte l'environnement KBC et se retrouve dans celui de son autre banque. Pour y accéder, il devra suivre la procédure de connexion de cette banque. Une fois qu'un compte courant non-KBC aura été ajouté à KBC Mobile, le client pourra passer d'un compte à l'autre instantanément. Il pourra garder un œil sur les différents soldes de ses comptes à vue en toute simplicité dans l'aperçu des comptes.

D'ici à cet été, il pourra aussi effectuer très facilement dans KBC Mobile un paiement à partir d'un compte courant non-KBC qu'il aura ajouté dans son appli bancaire KBC Mobile. Le client devra simplement choisir le compte donneur d'ordre, saisir les données de paiement et confirmer l'opération avec son code personnel ou son empreinte digitale (à concurrence de certaines limites). Lorsqu'il aura atteint une limite de paiement, il pourra encore effectuer des paiements, mais devra utiliser alors son lecteur de carte.

Avec le temps, le nombre de fonctionnalités multibancaires sera encore élargi, il sera par exemple possible de disposer d'informations sur des transactions spécifiques ou de recevoir une notification dans le cas où un paiement arrive sur un compte détenu auprès d'une autre institution bancaire. Un offre spécifique pour les entreprises est aussi en développement.

**Erik Luts, Chief Innovation Officer du groupe KBC** conclut : *"Nous sommes prêts pour la PSD2. Pour améliorer le confort d'utilisation de nos clients, nous souhaitons utiliser les API des autres banques. Fin janvier, nous avons déjà invité 14 banques à partager leurs interfaces techniques, mais elles ne sont pas encore disponibles actuellement. Mais nous voulons que nos collaborateurs et clients qui le souhaitent puissent déjà se familiariser avec les possibilités multibancaires de KBC Mobile. Sur la base de leur expérience, nous apporterons les améliorations nécessaires, le cas échéant. Le client ne pourra toutefois bénéficier d'une convivialité optimale de l'appli multibancaire que lorsque les API d'autres banques auront été intégrées."*

## **Des paiements automatiques également possibles avec des acteurs non bancaires**

La directive PSD2 prévoit également que – lorsque le client donne son accord – les tiers agréés par le régulateur doivent pouvoir accéder aux données de compte et effectuer directement des paiements. Le confort de paiement pour le client s'en trouve amélioré. Ainsi, les fournisseurs auprès desquels le client passe régulièrement des commandes, peuvent régler directement la facture avec la banque, par exemple pour une commande dans une boutique en ligne, l'achat de billets pour une soirée au cinéma ou l'utilisation des transports en commun, le paiement de frais de parking, le renouvellement d'un abonnement téléphonique prépayé, etc.

**Erik Luts** explique comment procède KBC : *"Nous attendons encore le cadre légal adéquat et nécessaire avant de mettre les données de compte personnelles et sensibles de nos clients à la disposition des tiers non bancaires agréés par le régulateur. Nous étudierons la réponse à donner à chaque demande. L'étude de marché montre, en effet, que les Belges fixent des conditions très claires au partage de leurs données avec un tiers. Comme le client donne son accord pour le partage de ses données de paiement personnelles à ce tiers, il doit aussi avoir la possibilité de révoquer cet accord à tout moment. 58% des Belges veulent disposer de cette possibilité"*.

KBC prévoira prochainement, à cet effet, un bouton de sélection simple dans KBC Mobile et KBC Touch. Le client pourra ainsi cocher ou décocher un fournisseur donné afin de lui donner ou non son autorisation. S'il le souhaite, il pourra aussi révoquer immédiatement, d'un seul clic, toutes les autorisations données.

**Erik Luts** regarde également vers l'avenir : *"Nous avons l'ambition de jouer un rôle de premier plan dans les services financiers et d'optimiser encore l'expérience utilisateur de nos clients en leur offrant des services supplémentaires à valeur ajoutée. Nous sommes donc ouverts à des partenariats au sein et en dehors de notre secteur pour innover et développer de nouvelles applications axées sur le client. Nous avons déjà annoncé récemment, par exemple, l'intégration de 4411 et Monizze dans notre appli Mobile. Nous examinons encore actuellement plusieurs autres pistes. L'étude de marché a indiqué que les clients se montraient ouverts à ce sujet."*

*Enfin, nous voulons nous assurer que nos clients puissent utiliser l'appli KBC Mobile pour les opérations les plus courantes. Nous voulons qu'ils puissent utiliser spontanément KBC Mobile pour nous contacter, rechercher des informations, effectuer des opérations bancaires, utiliser les médias sociaux, faire des achats, faire des*

*réservations ... plutôt que de devoir télécharger 10 applis différentes et les utiliser en parallèle. Nous pourrions ainsi leur faciliter la vie."*

---

**KBC Groupe SA**

Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles  
Viviane Huybrecht  
Directrice Communication Corporate/  
Porte-parole  
Tél. : 02 429 85 45

Service presse  
Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens  
Tél. 02 429 29 15 Ilse De Muyer  
E-mail : [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Vérifiez l'authenticité de ce document sur  
[www.kbc.com/fr/authenticity](http://www.kbc.com/fr/authenticity)

Les communiqués de presse de KBC sont  
disponibles sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com)  
Suivez-nous sur [www.twitter.com/kbc\\_group](https://www.twitter.com/kbc_group).

Restez informé(e) de toutes les solutions  
innovantes avec [www.kbc.com/innovation](http://www.kbc.com/innovation)

---